



Arbois

P Albert Higounenc : « Je suis inquiet sur la ressource en eau »

L'idée univoque du Conseil national de l'eau (CNE) et de la DEB (Direction de l'eau et de la biodiversité) qui a occupé les associations, de mémoire pendant 17 mois, était une belle imposture.

Ces casseurs d'ouvrages hydrauliques pavoisent en débitant des lieux communs sur un ton solennel et déterminé du haut de leur magistère : « *non, les débats n'ont pas été faciles mais nous avons entendu toutes les associations et nous avons obtenu leur accord [entendu sans rien avoir écouté ni modifié] ; 90 % des dossiers se passent bien [alors qu'il y a 95% de mécontents sur le terrain]* etc...

Il y avait en 2017 un état d'esprit et une farouche obstination de la part de l'administration à ne rien changer à la doctrine initiale mise en place en 2010, mais le processus s'enlisait. Il fallait imaginer un autre levier. Pour le ministère, cette réussite autoproclamée par 4 ou 5 personnes s'est soldée par plusieurs décrets.

Sur le terrain les services administratifs (DDT-OFB) ont renforcé leurs pressions. L'apaisement parisien de façade n'a pas franchi le boulevard périphérique. Depuis, dans certains départements, la DDT se **transforme même en agent commercial** de l'agence de l'eau en informant les propriétaires que la seule bonne manière d'être en conformité et d'avoir la paix, consiste à faire raser gratis son barrage. C'est un mode de gestion du patrimoine innovant, une mesure faisant fi de la valorisation des territoires ruraux et de la transition énergétique. Un dogme ne s'encombre ni de l'avis du public ni de l'intérêt général.

Nous reproduisons ci-dessous un article paru le 28 octobre 2020 dans « le Progrès ».

ARBOIS Ecologie Le Progrès ; Mercredi 28 octobre 2020

Albert HIGOUNENC : « je suis inquiet sur la ressource en eau ».

Indigné par les destructions, avec l'accord de l'Etat, de barrages, moulins ou retenues d'eau, l'ancien vice-président de l'association des Moulins de France reprend espoir avec une campagne de presse, qui s'inquiète du « dogme de la continuité écologique ».

Le dernier décret promulgué par Edouard Philippe, avant son départ de Matignon, a indigné Albert Higounenc, propriétaire du Moulin de la Bourre à Arbois, ancien président de la communauté de communes Arbois Vignes et Villages. Selon lui, ce décret du 30 juin 2020 permet « *aux casseurs de moulins, barrages, canaux et étangs d'agir sur simple déclaration sans enquête publique* ». C'est pourquoi il interpelle régulièrement députés et sénateurs sur la préservation de tous les ouvrages hydrauliques.

Pas d'autre choix que d'aller en justice

« *Nous sommes entrés dans un nouveau régime climatique avec des sécheresses récurrentes et l'absence de recharge des nappes phréatiques en hiver, explique-t-il. L'eau est un bien vital, que nous devons protéger et stocker en période pluvieuse. Financer avec de l'argent public la destruction de milliers d'ouvrages séculaires de retenue d'eau, au nom de la continuité écologique est une erreur grave* ». Comme d'autres usagers ou riverains des cours d'eau, il estime que la politique actuelle d'arasement des seuils « est basée sur des fondements faibles ». Une campagne de presse très active vient apporter de l'eau au moulin des défenseurs des retenues d'eau. Albert Higounenc s'en réjouit. « Du Figaro au Canard enchaîné, de Marianne à La Tribune de l'Art, explique-t-il, les agences de l'eau, que supervise la direction de l'eau et de la diversité (DEB) sont dans le viseur de la loi française, qui d'ailleurs va bien au-delà des directives européennes n'est pas respectée ». De fait, la colère grandit chez les propriétaires et riverains des retenues. « Les propriétaires d'ouvrages n'ont pas d'autre choix que d'ester en justice envers les maîtres d'ouvrages responsables de cette « casse », estime l'Arboisien ».

Le ministère avait créé, avec le Comité national de l'eau, un groupe de travail destiné à négocier avec les associations de défense des moulins pour « une politique apaisée de la restauration de la continuité écologique ».

Objectif raté : c'est aujourd'hui une continuité écologique enflammée, avec une cinquantaine d'associations qui se sont regroupées en une Coordination nationale de l'eau et des rivières humaines (CNERH) dont Albert Higounenc est l'un des 9 membres fondateurs. « Nous avons lancé un recours au Conseil d'Etat contre ce décret. Nous irons en justice à chaque procédure de destruction que nous jugerons illégale. Nous donnerons tous les conseils utiles aux propriétaires, pour faire respecter la loi ». (...)

De notre correspondant Bernard GUILLOT

Higounenc-article Le Progrès



Garanti sans virus. www.avast.com

[Tweet](#)